

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, Brigitte Harvey, Directrice générale de la Ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 13 mai 2019 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivante :

- **Propriété située au 6 boulevard Notre-Dame, sur le lot 5 946 249 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme les éléments suivants :

- l'angle du bâtiment principal à 20 degrés alors que la norme maximale autorisée est de 15 degrés;
- la superficie de l'enseigne sur pylône à 6,13 mètres alors que la superficie maximale autorisée est de 6 mètres;
- la superficie de l'enseigne au mur du bâtiment à 4,39 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 4 mètres carrés;
- la superficie des enseignes utilitaires à 1,48 mètre carré alors que la superficie maximale autorisée est de 0,5 mètre carré.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019.

Donné sous mon seing à Clermont, ce 24^e jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.

Brigitte Harvey, Directrice générale